

Questions orales

LA PRÉSUMÉE MOLLESSE D'APPLICATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ—LES MOTIFS DE LA MISE EN ŒUVRE TARDIVE DES AMÉLIORATIONS RECOMMANDÉES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Je possède des preuves qu'il y a eu certains accrocs graves aux règlements dans tout le pays et pas seulement dans le nord-ouest de l'Ontario.

J'aimerais que le ministre explique pour quel motif le nouveau règlement intitulé «Acceptable Means of Compliance with Operational Control Requirements» mis au point en 1976 n'a pas encore été mis en application alors que l'Association canadienne des régulateurs des vols avait porté plainte à ses services dès 1972 et que l'on avait commencé à revoir les règlements. Le ministre fait-il l'objet de certaines pressions de la part des compagnies aériennes?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Pas du tout, monsieur l'Orateur. Même si les régulateurs ont déposé des plaintes concernant certains règlements dès 1972, c'est seulement il y a environ une semaine que je les ai rencontrés, lors d'une longue réunion où nous avons examiné le problème. Je leur ai promis de m'occuper personnellement de la question dont je n'avais pas été mis au courant auparavant. Si le député a d'autres faits précis à nous donner concernant les difficultés de ce secteur, je souhaite qu'il nous en fasse part, au lieu de se contenter de vagues allégations. Après avoir rencontré les régulateurs, j'ai entrepris d'étudier leurs problèmes et je prendrai, s'il le faut, les mesures nécessaires pour les résoudre.

* * *

● (1132)

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ DE VENIR EN AIDE À LA CÔTE SUD DU QUÉBEC—ON DEMANDE SI DES INSTANCES ONT ÉTÉ FAITES PAR DES ORGANISATIONS LOCALES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Il y a quelques mois, une entente a été signée entre Québec et Ottawa, et au sujet de cet accord le ministre avait déclaré qu'il était possible pour la région de la Côte Sud d'en bénéficier au niveau forestier, par exemple en ce qui a trait aux voies d'accès, et le reste. Est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a reçu des demandes d'organisations de la région de la Côte Sud relativement au programme qui avait été tracé par le ministre au niveau forestier?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je ne me souviens pas personnellement d'avoir reçu de telles demandes de la région citée par l'honorable député. Il est possible qu'à nos bureaux de Québec, au cours des dernières semaines, certaines instances aient été faites. Mais il peut s'être produit par contre que des groupes de cette région aient contacté l'Office de planification du développement du Québec ou le ministère des Terres et Forêts du Québec à cet effet. Alors, je vais m'informer et je communiquerai à nouveau avec l'honorable député.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si d'autres projets que ceux dont on vient de parler ont été présentés par des organismes de la

[M. Lang.]

région de la Côte Sud, en vue de l'établissement de nouvelles industries ou d'agrandissements d'industries déjà existantes?

M. Lessard: Monsieur le président, il y a eu au cours de nos récentes négociations des discussions et des propositions en ce qui a trait à une aide à certaines infrastructures pour accueillir des industries dans cette partie de la région du Bas du fleuve. Des décisions seront prises incessamment au niveau des deux gouvernements, et certaines propositions qui nous ont été faites seront peut-être agréées.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIURES

LE PRÉSUMÉ AFFRONT À L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS, M. ENDERS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet de l'ambassadeur des États-Unis, M. Enders, dont le mérite est prouvé par le fait que, nommé par un gouvernement républicain, il a été maintenu en poste par le gouvernement démocrate Carter. Mercredi dernier, le premier ministre a déclaré que le ministre de l'Agriculture parlait au nom du gouvernement lorsqu'il s'était plaint de certaines déclarations que l'ambassadeur avait faites au Canada. Si le premier ministre maintient ce qu'il a dit à ce propos, cela diminuera de façon regrettable...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Roche: Le premier ministre cherchait-il à diminuer le crédit de M. Enders? J'aimerais qu'il nous donne des éclaircissements sur cette affaire importante.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Volontiers, monsieur l'Orateur. Je pensais avoir très bien indiqué, lorsque j'ai répondu à la question supplémentaire, que M. Enders était libre d'exprimer publiquement le point de vue du gouvernement de son pays, au même titre que nos ambassadeurs à l'étranger sont libres d'exprimer celui de notre gouvernement. Bien que M. Enders ait toujours exprimé ce point de vue librement, le gouvernement canadien ne lui a jamais officiellement reproché, et il n'a pas non plus adressé de note de protestation à Washington. J'ai ajouté qu'un ministre est parfaitement libre, comme n'importe quel autre député, de n'être pas d'accord avec M. Enders. Je n'avais pas et je n'ai toujours pas lu le discours du ministre de l'Agriculture. Peut-être a-t-il employé ce langage imagé qui le caractérise et dont il use fréquemment à la Chambre. Je maintiens que le ministre de l'Agriculture est libre de critiquer et de contester les propos de M. Enders, tout comme celui-ci avait et a toujours parfaitement le droit d'exprimer le point de vue de son gouvernement.

M. Roche: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette réponse semble indiquer que le premier ministre souhaite effacer l'atteinte qui a été portée à la réputation de M. Enders. Puis-je demander si c'est la politique du gouvernement que les ministres de la Couronne puissent se plaindre publiquement des points de vue exprimés par les ambassadeurs, sans amoindrir la crédibilité de ceux-ci et ainsi remettre en question l'efficacité de leur mission?